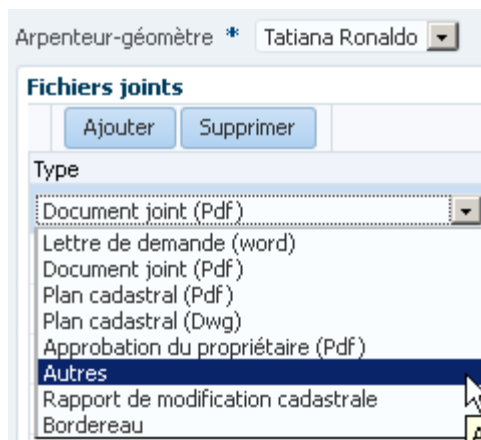


Procédure pour une demande de correction cadastrale

Dans l'application Permis de lotissement, sur le Portail :



- 1- Cliquer sur le lien « Correction cadastrale »
- 2- Sélectionner l'arpenteur-géomètre concerné
- 3- Insérer les fichiers **obligatoires**
 - a. Lettre de demande (word)
 - b. Document joint (pdf)
 - c. Plan cadastral (pdf)
 - d. Plan cadastral (dwg)
 - e. Approbation du propriétaire (pdf)
- 4- Insérer les autres fichiers (si nécessaire), en cliquant sur « Ajouter »
 - a. Rapport de modification cadastrale
 - b. Bordereau
 - c. Autre



- 5- Cliquer sur « Soumettre »
- 6- Votre demande apparaîtra d'ici 24 heures dans la « Liste des demandes »